

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit [de chaque/du] producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014, telle que modifiée, (**MiFID II**) ; (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Obligations aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (un **distributeur**) devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.

Conditions Définitives en date du 30 juin 2021



NATIXIS

(immatriculée en France)

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63

(Emetteur)

Emission de EUR 500 000,000 d'Obligations dont le remboursement final est référencé sur le cours de l'indice SOLACTIVE ETHIQUE INDEPENDANCE ET GOUVERNANCE RESPONSABLE FRANCE 30 DECREMENT 5%® et venant à échéance le 2 juillet 2031

sous le

Programme d'émission d'Obligations

de 20.000.000.000 d'euros

(le Programme)

NATIXIS

(Agent Placeur)

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un

prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre.

Ni l'Emetteur, ni l'Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Règlement Prospectus** désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "*Modalités des Obligations*" et "*Modalités Additionnelles*" dans le Prospectus de Base en date du 11 juin 2021 (approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**) sous le numéro 21-220 en date du 11 juin 2021) (le **Prospectus de Base**) qui constitue(nt) un prospectus de base au sens du Règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le **Règlement Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base [tel que complété] afin de disposer de toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'émission des Obligations est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) est disponible sur le site internet de NATIXIS (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | Emetteur : | NATIXIS |
| | (i) Souche n° : | 987 |
| | (ii) Tranche n°: | 1 |
| 2 | Garant : | Non Applicable |
| 3 | Devise ou Devises Prévue(s) : | Euro (« EUR ») |
| | Devise de Remplacement : | Dollar U.S (« USD ») |
| 4 | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | EUR 500 000,000 |
| | (ii) Tranche : | EUR 500 000,000 |
| 5 | Prix d'Emission de la Tranche : | 100,000% du Montant Nominal Total |
| 6 | Valeur Nominale Indiquée : | EUR 1 000 |
| 7 | (i) Date d'Emission : | 2 juillet 2021 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Non Applicable |
| 8 | Date d'Echéance : | 2 juillet 2031 sous réserve d'application de la Convention de Jours Ouvrés |
| 9 | Forme des Obligations : | Au porteur |

- | | | |
|-----------|--|--|
| 10 | Base d'Interêt : | Non Applicable |
| 11 | Base de Remboursement/Paiement : | Remboursement Indexé sur Indice |
| 12 | Changement de Base d'Interêt : | Non Applicable |
| 13 | Option de Modification de la Base d'Interêt : | Non Applicable |
| 14 | Obligations Portant Interêt de Manière Fractionnée : | Non Applicable |
| 15 | Option de Rachat/Option de Vente : | Non Applicable |
| 16 | Autorisations d'émission : | L'émission des Obligations est autorisée conformément aux résolutions du Conseil d'administration de l'Emetteur. |
| 17 | Méthode de distribution : | Non syndiquée |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERÊTS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

- | | | |
|-----------|--|----------------|
| 18 | Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe : | Non Applicable |
| 19 | Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable : | Non Applicable |
| 20 | Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro : | Non Applicable |
| 21 | Dispositions applicables aux Obligations Indexées : | Non Applicable |

AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS INDEXEES

- | | | |
|-----------|---|--|
| 22 | Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique) : | Non Applicable |
| 23 | Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) : | Applicable |
| | (i) Type : | Obligations Indexées sur un Indice Multi-Bourse |
| | (ii) Indice Mono-Bourse / Indice Multi-Bourses /Indices Propriétaires : | Solactive Ethique Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%®
Code Bloomberg : SOLEIG Index |
| | (iii) Type de Rendement (uniquement applicable aux Indices Propriétaires) : | Non Applicable |
| | (iv) Lien internet vers le site contenant une description de l'Indice Propriétaire : | Non Applicable |

(v) Sponsor de l'Indice :	Solactive
(vi) Marché :	Tel que déterminé par l'Agent de Calcul conformément à la Modalité 17
(vii) Marché Lié :	Tel que déterminé par l'Agent de Calcul conformément à la Modalité 17
(viii) Niveau Initial :	Désigne « Prix de Référence(i) » dans l'Annexe aux Conditions Définitives
(ix) Niveau Final :	Conformément à la Modalité 17
(x) Evénement Activant :	« inférieur au » Niveau d'Activation
• Niveau d'Activation :	Désigne, un pourcentage du Niveau Initial correspondant à « B » dans l'Annexe aux Conditions Définitives
• Date de Début de la Période d'Activation :	Désigne la Date d'Evaluation prévue le 18 juin 2031
• Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Début de la Période d'Activation :	Applicable
• Date de Fin de la Période d'Activation :	Désigne la Date d'Evaluation prévue le 18 juin 2031
• Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Fin de la Période d'Activation :	Applicable
• Heure d'Evaluation de l'Activation :	Conformément à la Modalité 17
(xi) Evénement Désactivant :	Non Applicable
(xii) Evénement de Remboursement Automatique Anticipé :	« Supérieur ou égal au » Niveau de Remboursement Automatique Anticipé
• Montant de Remboursement Automatique Anticipé :	Conformément à la Modalité 17
• Date(s) de Remboursement Automatique Anticipé :	Voir l'Annexe aux Conditions Définitives
• Niveau de Remboursement Automatique Anticipé :	Désigne, un pourcentage du Niveau Initial correspondant à « R(t) » dans l'Annexe aux Conditions Définitives

• Taux de Remboursement Automatique Anticipé :	Désigne la somme de 100% et de CouponRappel(t), tel que précisé dans la formule Autocall des Modalités Additionnelles
• Date(s) d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé :	Voir l'Annexe aux Conditions Définitives
• Dates d'Observation de Remboursement Automatique Anticipé :	Non Applicable
• Niveau de l'Indice :	Conformément à la Modalité 17(e)(i)(A)
(xiii) Intérêt Incrémental :	Non Applicable
(xiv) Date de Détermination Initiale :	18 juin 2021
(xv) Dates d'Observation :	Non Applicable
(xvi) Date d'Evaluation :	Voir l'Annexe aux Conditions Définitives
(xvii) Nombre(s) Spécifique(s) :	Huit (8) Jours de Bourse Prévus
(xviii) Heure d'Evaluation :	Conformément à la Modalité 17
(xix) Taux de Change :	Non Applicable
(xx) Clôture Anticipée :	Applicable
(xxi) Changement de la Loi :	Applicable
(xxii) Perturbation des Opérations de Couverture :	Applicable
(xxiii) Coût Accru des Opérations de Couverture :	Applicable
24 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions) :	Non Applicable
25 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :	Non Applicable
26 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique) :	Non Applicable
27 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières) :	Non Applicable

28	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :	Non Applicable
29	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :	Non Applicable
30	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Dividendes :	Non Applicable
31	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrat à Terme :	Non Applicable
32	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme :	Non Applicable
33	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :	Non Applicable
34	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Risque de Crédit :	Non Applicable
35	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titre de Dette :	Non Applicable
36	Obligations Indexées sur Devises :	Non Applicable
37	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Taux :	Non Applicable
38	Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Physique :	Non Applicable
39	Dispositions relatives aux Obligations Hybrides :	Non Applicable
40	Considérations fiscales américaines :	Les Obligations <u>doivent ne pas être</u> considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain de 1986.

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

41	Monétisation :	Non Applicable
42	Montant de Remboursement Final :	Le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule Autocall de l'Annexe aux Conditions Définitives ci-dessous
43	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
44	Option de Remboursement au gré des Porteurs :	Non Applicable
45	Remboursement au gré de l'Emetteur en cas de survenance d'un Evénement de Déclenchement	Non Applicable

Lié à la Juste Valeur de Marché : (Modalité 5(m))

46 Montant de Remboursement Anticipé :

- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Obligation : Conformément à la Modalité 17
- (ii) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement (i) pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), (ii) pour illégalité (Modalité 5(1)) ou (iii) en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) : Conformément à la Modalité 17
- (iii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5(f)) : Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

- 47** Forme des Obligations : Obligations dématérialisées au porteur
- 48** Centre[s] d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 : Non Applicable
- 49** Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 7 (a) : TARGET (Convention de Jour Ouvré Suivant)
- 50** Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement : Non Applicable
- 51** Dispositions relatives aux Obligations à Double Devise (Modalité 7(f)) : Non Applicable
- 52** Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné (Modalité 5(b)) : Non Applicable

53 Masse (Modalité 11) :

Applicable

Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

F&S Financial Services SAS

13, rue Oudinot

75007 Paris

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération maximale de 380€ par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros de NATIXIS.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Signé par Elie BITTON
Le 01 juillet 2021

Par : _____

 Signed with
universign

Dûment habilité

Signé par ERIC VALEZY
Le 01 juillet 2021

 Signed with
universign

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. Cotation et admission à la négociation

- | | | |
|-------|--|----------------|
| (i) | Cotation : | Aucune |
| (ii) | Admission aux négociations : | Non Applicable |
| (iii) | Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : | Sans Objet |

2. Notations

- | | |
|-------------|--|
| Notations : | Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation. |
|-------------|--|

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour les commissions versées aux intermédiaires financiers, d'un montant maximum de 2,5% du Montant Nominal Total des Obligations placées, payées à la Date d'Emission, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

4. Raisons de l'émission, estimation du produit net et des dépenses totales

- | | | |
|-------|-----------------------------------|---|
| (i) | Raisons de l'offre : | Se reporter au chapitre « Utilisation des fonds » du Prospectus de Base |
| (ii) | Estimation du produit net : | Le produit net de l'émission sera égal au Prix d'Emission de la Tranche appliqué au Montant Nominal Total. |
| (iii) | Estimation des dépenses totales : | L'estimation des dépenses totales pouvant être déterminée à la Date d'Emission correspond à la somme des dépenses totales liées à l'admission et au maintien de la cotation (paragraphe 1 (iii) ci-dessus) et aux frais de licence d'utilisation de l'Indice. |

5. Indice de Référence

Les montants payables au titre des Obligations pourront être calculés en référence à l'Indice Solactive Ethique Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%® qui est fourni par Solactive. A la date des présentes Conditions Définitives, Solactive est enregistré sur le registre des administrateurs et des Indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 (**le Règlement sur les Indices de Référence**). A la date des présentes Conditions Définitives, Solactive n'est pas enregistré sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par la *Financial Conduct Authority* au Royaume-Uni.

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| (i) Indice de Référence Pertinent : | Applicable comme indiqué ci-dessous |
|-------------------------------------|-------------------------------------|

- Indice de Référence sur Matières Non Applicable
Premières Pertinent
- Indice de Référence sur Indice Pertinent : Conformément à la définition de la Modalité 17
- Indice de Référence sur Devises Pertinent Non Applicable
- Indice de Référence Taux Pertinent Non Applicable

(ii) Source de Diffusion Publique Désigné : Conformément à la définition de la Modalité 4(a)

(iii) Indice Affecté : Non Applicable

6. Performance du Sous-Jacent

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité de l'Indice Solactive Ethique Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%® peuvent être obtenues gratuitement auprès de Bloomberg (Code Bloomberg : SOLEIG; www.bloomberg.com)

7. Informations Opérationnelles

- (i) Code ISIN : FR0014003V44
- (ii) Code commun : 235108011
- (iii) *Valor number (Valorennummer)* : Non Applicable
- (iv) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison contre paiement
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) : **BNP Paribas Securities Services**
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin, France
- (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) : Non Applicable
- (viii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : **CACEIS Bank Luxembourg**
5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg
2520 Luxembourg

8. PLACEMENT

- (i) Si syndiqué, noms [et adresses] des Agents Placeurs [et principales caractéristiques des accords passés (y compris les quotas) et, le cas échéant, la quote-part de l'émission non couverte par la prise ferme] : Non Applicable
- (ii) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable

- | | | |
|--------|---|---|
| (iii) | Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (iv) | Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : | Natixis, 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris |
| (v) | Commissions et concessions totales : | Non Applicable |
| (vi) | Restrictions de vente supplémentaires aux Etats-Unis d'Amérique : | Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables. |
| (vii) | Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE : | Non Applicable |
| (viii) | Offre Non-Exemptée : | Non Applicable |
| (ix) | Interdiction de vente aux investisseurs de détail au Royaume-Uni : | Applicable |

9. Offre Non-Exemptée Non Applicable

10. Placement et Prise Ferme

- | | |
|--|----------------|
| Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre : | Non Applicable |
| Consentement général : | Non Applicable |
| Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu : | Non Applicable |
| Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base : | Non Applicable |

11. Informations post-émission relatives au Sous-Jacent

L'Emetteur ne fournira aucune information postérieure à l'émission, sauf exigence légale ou réglementaire.

12. AVERTISSEMENT DU SPONSOR DE L'INDICE

L'instrument financier n'est en aucune façon sponsorisé, promu, vendu ou avalisé par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, express ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Cours de l'Indice à tout moment ou à toute fin. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en œuvre pour s'assurer au mieux que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler des erreurs relatives à l'Indice à des tiers, y compris et sans restriction des investisseurs et ou des intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni l'octroi de licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'une utilisation liée à l'instrument financier ne constituent une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans ledit instrument financier ou une garantie ou une opinion de Solactive AG sur tout investissement dans cet instrument financier.

ANNEXE AUX CONDITIONS DEFINITIVES RELATIVE AUX MODALITES ADDITIONNELLES

1. **Dispositions applicables aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique), aux Obligations Indexées sur un Indice Mono-Bourse et aux Obligations Indexées sur un Indice Multi-Bourses (indice unique), aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions), aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices), aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique), aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières), aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique), aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds), aux Obligations Indexées sur Dividendes, aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrats à Terme, aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme, et aux Obligations Hybrides relatives aux formules de calcul de Coupon, de Montant de Remboursement Final et/ou de Montant de Remboursement Optionnel et/ou de Montant de Remboursement Automatique Anticipé**

1.1 Dispositions Communes

Calendrier d'Observation BVP désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Moyenne désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Lookback désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 1 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 2 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Actuariel désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Prix désigne Non Applicable

Dates d'Evaluation /Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé :

t	Dates d'Evaluation /Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé
1	20 septembre 2021
2	20 décembre 2021
3	18 mars 2022
4	20 juin 2022
5	19 septembre 2022
6	19 décembre 2022
7	20 mars 2023
8	19 juin 2023
9	18 septembre 2023
10	18 décembre 2023
11	18 mars 2024

12	18 juin 2024
13	18 septembre 2024
14	18 décembre 2024
15	18 mars 2025
16	18 juin 2025
17	18 septembre 2025
18	18 décembre 2025
19	18 mars 2026
20	18 juin 2026
21	18 septembre 2026
22	18 décembre 2026
23	18 mars 2027
24	18 juin 2027
25	20 septembre 2027
26	20 décembre 2027
27	20 mars 2028
28	19 juin 2028
29	18 septembre 2028
30	18 décembre 2028
31	19 mars 2029
32	18 juin 2029
33	18 septembre 2029
34	18 décembre 2029
35	18 mars 2030
36	18 juin 2030
37	18 septembre 2030
38	18 décembre 2030

39	18 mars 2031
40	18 juin 2031

Dates d'Observation : désigne Non Applicable

Dates de Paiement / Dates de Remboursement Automatique Anticipé :

t	Dates de Paiement / Dates de Remboursement Automatique Anticipé
1	4 octobre 2021
2	3 janvier 2022
3	1 avril 2022
4	4 juillet 2022
5	3 octobre 2022
6	3 janvier 2023
7	3 avril 2023
8	3 juillet 2023
9	2 octobre 2023
10	4 janvier 2024
11	3 avril 2024
12	2 juillet 2024
13	2 octobre 2024
14	6 janvier 2025
15	1 avril 2025
16	2 juillet 2025
17	2 octobre 2025
18	6 janvier 2026
19	1 avril 2026
20	2 juillet 2026
21	2 octobre 2026

22	5 janvier 2027
23	5 avril 2027
24	2 juillet 2027
25	4 octobre 2027
26	3 janvier 2028
27	3 avril 2028
28	3 juillet 2028
29	2 octobre 2028
30	4 janvier 2029
31	4 avril 2029
32	2 juillet 2029
33	2 octobre 2029
34	4 janvier 2030
35	1 avril 2030
36	2 juillet 2030
37	2 octobre 2030
38	6 janvier 2031
39	1 avril 2031
40	2 juillet 2031

Effet Mémoire : Non Applicable

Prix de Référence(i) désigne : Niveau Initial

i	Prix de Référence(i)
1	1 554,5000 points

Prix désigne : Niveau Final

Sélection désigne :

i	Sous-Jacent	Code Bloomberg	Pondération « ω^i »	Type	Sponsor l'Indice	de
---	-------------	-------------------	-------------------------------	------	---------------------	----

1	Solactive Ethique Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%®	SOLEIG Index	100%	Indice Multi- Bourse	Solactive
---	--	-----------------	------	----------------------------	-----------

Sous-Jacent désigne un indice

1.2 Autocall

Applicable

Eléments déterminant si ConditionRappel(t) = 1 :

R(t) désigne, pour chaque Date d’Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40 :

t	R(t)
1	Non Applicable
2	Non Applicable
3	Non Applicable
4	100,0000%
5	100,0000%
6	100,0000%
7	100,0000%
8	100,0000%
9	100,0000%
10	100,0000%
11	100,0000%
12	100,0000%
13	100,0000%
14	100,0000%
15	100,0000%
16	100,0000%
17	100,0000%
18	100,0000%
19	100,0000%

20	90,0000%
21	90,0000%
22	90,0000%
23	90,0000%
24	90,0000%
25	90,0000%
26	90,0000%
27	90,0000%
28	90,0000%
29	90,0000%
30	90,0000%
31	90,0000%
32	90,0000%
33	90,0000%
34	90,0000%
35	90,0000%
36	90,0000%
37	90,0000%
38	90,0000%
39	90,0000%
40	Non Applicable

PerfPanier_i(t)

PerfPanier_i(t) désigne, pour chaque Date d’Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40, la formule ***Performance Locale***.

Dans la formule ***Performance Locale***, **PerfPanierLocale(t)** désigne, pour chaque Date d’Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40, la formule ***Pondéré*** :

$$\sum_{i=1}^n \omega^i \times PerfIndiv(i, t)$$

Dans la formule **Pondéré, PerfIndiv(i, t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40, et pour chaque Sous-Jacent indexé « i », « i » allant de 1 à 1 la formule **Performance Individuelle Européenne**.

Dans la formule **Performance Individuelle Européenne, Prix(i, t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée t, t allant de 1 à 40 , le **Prix** du Sous-Jacent indexé « i », « i » allant de 1 à 1, à cette Date d'Evaluation.

Eléments composant la formule de calcul du Montant de Remboursement Automatique Anticipé :

Coupon₁(t) désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40 :

t	Coupon ₁ (t)
1	Non Applicable
2	Non Applicable
3	Non Applicable
4	7,0000%
5	8,7500%
6	10,5000%
7	12,2500%
8	14,0000%
9	15,7500%
10	17,5000%
11	19,2500%
12	21,0000%
13	22,7500%
14	24,5000%
15	26,2500%
16	28,0000%
17	29,7500%
18	31,5000%
19	33,2500%
20	35,0000%

21	36,7500%
22	38,5000%
23	40,2500%
24	42,0000%
25	43,7500%
26	45,5000%
27	47,2500%
28	49,0000%
29	50,7500%
30	52,5000%
31	54,2500%
32	56,0000%
33	57,7500%
34	59,5000%
35	61,2500%
36	63,0000%
37	64,7500%
38	66,5000%
39	68,2500%
40	Non Applicable

Coupon₂(t) = 0,0000% pour chaque Date d’Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40.

H(t) est Non Applicable pour chaque Date d’Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40.

PerfPanier₂(t) = PerfPanier₁(t) pour chaque Date d’Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 40.

Eléments composant la formule de calcul du Montant de Remboursement Final :

Coupon₄ = 0,0000%

Coupon₅ = 70,0000%

G = 100,0000%

G_H = 0,0000%

Cap = Non Applicable

Cap_H = 0,0000%

Floor = 0,0000%

Floor_H = 0,0000%

K = 100,0000%

K_H = 100,0000%

B = 60,0000%

H₂ = 90,0000%

PerfPanier₃(T) = PerfPanier₁(t = 40)

PerfPanier₄(T) = PerfPanier₁(t = 40)

PerfPanier₅(T) = PerfPanier₁(t = 40)

PerfPanier₆(T) = PerfPanier₁(t = 40)

Livraison Physique : Non Applicable

